

Simplification des procédures pour l'administration des petites successions

Questionnaire de consultation à l'intention des personnes ayant déjà administré une petite succession en Ontario

La Commission du droit de l'Ontario (CDO) est un organisme indépendant qui étudie les lois et recommande au gouvernement provincial des mesures pour rendre celles-ci plus justes, plus efficaces et plus faciles à utiliser. De plus amples renseignements au sujet de la CDO figurent sur son site Web, à www.lco-cdo.org.

Dans le cadre de ce projet, nous examinons le régime d'homologation de l'Ontario. L'homologation est une procédure judiciaire qui fournit la preuve que quiconque administre la succession d'une personne décédée est légalement autorisé à le faire. L'« administration d'une succession » signifie de recueillir les biens d'un défunt, de payer ses dettes et de distribuer les biens qui restent aux bénéficiaires. Nous souhaitons connaître l'efficacité du régime d'homologation pour les personnes qui administrent de petites successions. Nous n'avons pas encore adopté une définition de ce que représente une « **petite** » succession, mais elle sera probablement **inférieure à 100 000 \$**, voire **50 000 \$** (avant le paiement des dettes et des dépenses).

Si vous avez déjà présenté une demande d'homologation ou administré une petite succession sans homologation, nous souhaitons connaître votre histoire.

Ce questionnaire **s'adresse principalement aux personnes** qui ont administré une petite succession en Ontario, peu importe si elles ont bénéficié ou non d'une assistance juridique ou professionnelle. Si vous êtes un **avocat ou un autre professionnel**, nous vous incitons à répondre aux questions de rétroaction figurant dans le document de consultation, qui se trouve sur le site Web de la CDO.

Vos réponses nous aideront à comprendre le fonctionnement de la loi et à recommander des changements. Elles ne serviront à aucune autre fin. **Personne à l'exception des employés de la CDO ne sera autorisé à voir les réponses aux questions.** Jamais nous ne diffuserons votre nom ou vos renseignements personnels. Si nous abordons votre expérience dans notre rapport, nous veillerons à ce que personne ne puisse vous reconnaître.

Remplir le questionnaire

- Vous pouvez répondre aux questions de la façon qui vous sera la plus facile. Vous pouvez utiliser ce formulaire pour inscrire vos réponses et nous l'envoyer ensuite par courrier à l'adresse ci-dessous,
- le remplir à l'ordinateur et l'envoyer par courriel en pièce jointe,
- remplir le formulaire sur le site Web de la CDO, à <http://lco-cdo.org/fr/small-estates-consultation-questionnaire>,
- ou nous appeler au numéro local ou sans frais pour que nous rédigeons vos réponses pour vous.

Pour nous joindre

Commission du droit de l'Ontario
2032, pavillon Ignat Kaneff
Osgoode Hall Law School, Université York
4700, rue Keele
Toronto (Ontario) M3J 1P3

Télé. : 416-650-8418
Courriel : LawCommission@lco-cdo.org
Toronto : 416-650-8406
Sans frais : 1-866-950-8406
TTY : 416-650-8082

Vous n'êtes pas tenu de répondre à toutes les questions. Vous pouvez répondre uniquement à celles qui sont importantes pour vous.

Déterminer qui doit administrer la succession

1. Avez-vous déjà administré ce que vous considérez être une petite succession? Dans l'affirmative, veuillez continuer.

2. Quel était votre lien avec le défunt?

- Membre de la famille du défunt
 - Ami du défunt
 - Avocat ou autre professionnel chargé de l'administration de la succession
 - Autre – veuillez décrire.
-

3. (a) Le défunt avait-il un testament?

- Oui
- Non

(b) S'il y avait un testament, votre nom y figurait-il en tant qu'exécuteur?

- Oui
- Non

4. Si vous avez répondu « Non » à la question 3(a) ou (b), décrivez brièvement pourquoi vous avez administré la succession.

5. Y a-t-il eu un conflit au sujet de la personne qui devait administrer la succession? Dans l'affirmative, qui était concerné et comment le conflit a-t-il été réglé?

Bénéficiaires

6. Qui étaient les bénéficiaires de la succession? Quel était leur lien avec le défunt (évittez de les nommer)?
Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conjoint (époux, épouse, conjoint de fait ou conjointe de fait) | <input type="checkbox"/> Autre parent (neveu ou nièce, cousin ou cousine, oncle ou tante) |
| <input type="checkbox"/> Enfant majeur (y compris un enfant né d'une union antérieure) | <input type="checkbox"/> Ami |
| <input type="checkbox"/> Enfant mineur (de moins de 18 ans) | <input type="checkbox"/> Organisation caritative |
| <input type="checkbox"/> Frère ou sœur (y compris un demi-frère ou une demi-sœur) | <input type="checkbox"/> Autre – veuillez décrire son lien avec le défunt. |
| <input type="checkbox"/> Parent (père, mère, beau-père, belle-mère) | |
-

7. Combien de bénéficiaires y avait-il en tout?

- De 1 à 3
- De 4 à 6
- 7 ou plus

8. Certains de ces bénéficiaires étaient-ils des enfants mineurs (moins de 18 ans) ou des personnes frappées d'incapacité mentale?

- Non
- Oui. Quelles mesures avez-vous prises à cet égard?

9. Le contact avec les bénéficiaires a-t-il été facile ou difficile? S'il a été difficile, veuillez en expliquer les raisons.

Valeur de la succession

10. Veuillez indiquer les types de biens qui appartenait au défunt. **Veuillez indiquer pour chaque bien s'il faisait partie ou non de la succession.** Si vous ne le savez pas, veuillez répondre NSP (pour « Ne sais pas »).

(Les biens qui sont transférés directement à un bénéficiaire ne font pas partie de la succession, soit parce qu'ils sont possédés conjointement ou qu'ils sont à l'intention d'un bénéficiaire désigné, comme dans le cas d'une police d'assurance-vie ou d'un REER.)

Biens	Biens faisant partie de la succession	Biens ne faisant pas partie de la succession (biens possédés conjointement ou à l'intention d'un bénéficiaire désigné)	Valeur estimative des biens
Comptes bancaires			
Biens réels (p. ex. maison)			
Véhicule			
Argent comptant			
Bijoux ou autres articles personnels de valeur			
Prestation de décès du RPC			
Comptes de placement enregistré (p. ex. REER, CELI ou FERR)			
Comptes de placement non enregistré (p. ex. CPG, actions ou obligations)			
Produit d'une police d'assurance			
Droit à pension			
Sommes dues au défunt			
Actif d'une entreprise (p. ex. stocks ou comptes débiteurs)			
Autre (quel type?)			
Autre (quel type?)			

11. Quelle était la valeur totale approximative de la succession (avant le paiement des dettes et des dépenses)?

Valeur estimative totale de la succession : _____

12. Quelle proportion des biens du défunt faisait partie de la succession (qui n'ont pas été transférés directement à un bénéficiaire)?

- Tous les biens faisaient partie de la succession.
- La plupart des biens faisaient partie de la succession.
- Environ la moitié des biens faisaient partie de la succession.
- Quelques biens faisaient partie de la succession.
- Aucun bien ne faisait partie de la succession.

13. Y avait-il des dettes à payer à partir de la succession? Dans l'affirmative, quelle proportion de la succession était due par rapport à la valeur de cette dernière?

- Une petite proportion de la valeur de la succession a servi à payer les dettes.
- Environ la moitié de la valeur de la succession a servi à payer les dettes.
- La majeure partie ou la totalité de la valeur de la succession a servi à payer les dettes.

Engager un avocat

14. Avez-vous engagé un avocat ou un autre professionnel pour qu'il vous aide à présenter une demande d'homologation?

- Oui
- Non

15. Dans l'affirmative, pourquoi l'avez-vous fait? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- L'avocat possédait le testament.
- Cette solution était plus pratique, et la succession le permettait.
- Le processus de demande d'homologation était trop compliqué pour que je m'en charge moi-même.
- Il y avait un conflit au sein de la famille.
- Autre – veuillez en indiquer la raison.

16. Quels étaient les honoraires de l'avocat pour vous aider à présenter une demande d'homologation?

17. Les honoraires reposaient-ils sur un taux horaire, un taux fixe ou autre? _____

18. Si vous n'avez pas engagé un avocat ou un autre professionnel, pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Cette solution était trop coûteuse par rapport à la valeur de la succession.
 - Cette solution était trop coûteuse en général.
 - Je pouvais gérer ce dossier moi-même.
 - Autre – veuillez indiquer la raison.
-
-
-

19. Si vous n'avez pas engagé un avocat, avez-vous eu de l'aide pour obtenir une homologation? Qui vous a aidé?

- J'ai pu obtenir une homologation par moi-même.
 - Le personnel du tribunal a répondu à mes questions.
 - J'ai pris un livre à la bibliothèque ou dans une librairie sur l'homologation en Ontario.
 - Je me suis servi du guide de la Law Society of Upper Canada pour obtenir une homologation dans Internet.
 - J'ai reçu des conseils gratuits d'une clinique d'aide juridique.
 - J'ai parlé avec un avocat bénévole ou un étudiant en droit.
 - J'ai parlé à un ami qui avait l'expérience du processus d'homologation.
 - Autre – veuillez expliquer.
-
-

Questions sur l'homologation

SI VOUS N'AVEZ PRÉSENTÉ AUCUNE DEMANDE D'HOMOLOGATION, VEUILLEZ PASSER À LA QUESTION 29.

20. Pourquoi avez-vous présenté une demande d'homologation pour la succession? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Mon avocat m'a conseillé de le faire.
 - J'avais besoin d'une homologation pour recueillir les biens de la succession.
 - J'avais besoin d'une homologation pour remplir la dernière déclaration de revenus du défunt.
 - Autre – veuillez expliquer.
-
-
-

21. Dans quelle région de l'Ontario avez-vous présenté une demande d'homologation? Indiquez la municipalité, le comté ou le district.

22. Quels types de coûts avez-vous dû payer pour présenter une demande d'homologation et combien vous en a-t-il coûté en tout? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Honoraires d'avocat
 - Évaluation
 - Frais d'obtention d'un cautionnement
 - Impôt sur l'administration de la succession
 - Autre – veuillez expliquer.
-
-

Coût estimatif total de l'obtention d'une homologation : _____

23. Selon vous, les frais d'homologation étaient-ils raisonnables par rapport à la valeur de la succession?

- Raisonnables
- Trop élevés

S'ils étaient trop élevés, quel volet du processus était trop coûteux?

24. Combien de temps environ s'est-il écoulé entre la présentation de la demande par votre avocat ou vous-même et l'octroi de l'homologation par le tribunal?

25. Dans quelle mesure a-t-il été facile ou difficile pour votre avocat ou vous-même de recueillir les renseignements requis, de transmettre les avis pertinents et de convaincre le tribunal qu'il devait accorder l'homologation?

26. Si le processus de demande d'homologation a été difficile, veuillez en indiquer et en expliquer les raisons. Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Il a été difficile de trouver une personne qui administrerait la succession. | <input type="checkbox"/> Des complications sont survenues parce que le testament était manuscrit ou avait été modifié. |
| <input type="checkbox"/> Il a été difficile de trouver le testament. | <input type="checkbox"/> Il a été difficile d'obtenir le cautionnement. |
| <input type="checkbox"/> Il a été difficile de trouver les bons formulaires du tribunal à remplir. | <input type="checkbox"/> Il a fallu prendre d'autres mesures parce que certains bénéficiaires étaient des personnes mineures ou frappées d'incapacité mentale. |
| <input type="checkbox"/> Il a été difficile de remplir les formulaires du tribunal. | <input type="checkbox"/> Il y avait un conflit au sein de la famille. |
| <input type="checkbox"/> Il a été difficile de trouver une personne qui assermenterait la déclaration. | <input type="checkbox"/> Il y a eu des difficultés pratiques liées notamment à la santé, à l'âge ou à la distance par rapport au tribunal ou à la maison du défunt. |
| <input type="checkbox"/> Il a été difficile de trouver les bénéficiaires. | <input type="checkbox"/> Autre – veuillez décrire la situation. |
| <input type="checkbox"/> Il a été difficile d'évaluer les biens. | |
| <input type="checkbox"/> Il a été difficile de calculer l'impôt à payer. | |
-
-
-

27. Quels types d'aide vous auraient permis d'obtenir plus facilement une homologation sans avocat? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Formulaires du tribunal plus simples
 - Guide de vulgarisation de l'obtention d'une homologation
 - Ligne d'assistance
 - Avocat de service dans les bureaux du greffe du tribunal
 - Service d'assermentation des déclarations
 - Processus d'application interactive en ligne
 - Autre – veuillez expliquer
-
-
-

28. Seriez-vous prêt à payer une petite somme pour obtenir les formes d'aide énumérées ci-dessus?

- Oui
- Non

Administration de la succession sans homologation

SI VOUS AVEZ PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION, VEUILLEZ PASSER À LA QUESTION 32.

29. Pourquoi avez-vous décidé de ne pas présenter de demande d'homologation? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- C'était trop coûteux.
- La succession était trop petite pour que ça en vaille la peine.
- Ce n'était pas nécessaire, car les bénéficiaires ont convenu de la méthode d'administration de la succession.
- Ce n'était pas nécessaire étant donné les types de biens de la succession.
- Autre – veuillez expliquer.

30. Dans quelle mesure vous a-t-il été facile ou difficile d'administrer la succession sans homologation? Veuillez décrire brièvement les difficultés ci-dessous ou les autres difficultés auxquelles vous avez été confronté.

- Recueillir les biens du défunt
- Ouvrir un compte de succession
- Remplir la dernière déclaration de revenus du défunt

31. L'administration de la succession s'est-elle déroulée à la satisfaction de tous (vous-même, les bénéficiaires, les créanciers et les autres membres de la famille)? S'il y a eu des problèmes, veuillez les décrire brièvement.

Votre opinion

VEUILLEZ RÉPONDRE AUX QUESTIONS CI-DESSOUS, PEU IMPORTE SI VOUS AVEZ PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION OU NON.

32. Lorsque vous entendez l'appellation « petite succession », à quel montant pensez-vous? _____

33. Je crois que le régime d'homologation de l'Ontario joue un rôle important, car il protège les bénéficiaires et les créanciers des successions, grandes ou petites, contre la fraude ou la mauvaise administration.

- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord

34. Y a-t-il autre chose que vous voulez ajouter sur votre expérience avec le régime d'homologation de l'Ontario?

Renseignements à votre sujet

La CDO tient à vous poser quelques questions à votre sujet. Vos réponses nous permettront de comprendre l'expérience vécue par différentes personnes lors de l'administration de petites successions en Ontario et de nous assurer que nous avons recueilli différents points de vue. Cependant, **vous n'êtes pas tenu de répondre à ces questions si vous ne le souhaitez pas.**

35. Quel âge avez-vous?

- Moins de 25 ans
- De 25 à 44 ans
- De 45 à 64 ans
- De 65 à 84 ans
- 85 ans ou plus

36. Avez-vous une ou des incapacités?

- Non
- Oui. Veuillez indiquer votre ou vos incapacités : _____

37. Êtes-vous un homme ou une femme? _____

38. Comment décririez-vous votre race ou origine ethnique? _____

39. Vous considérez-vous comme un Autochtone? Dans l'affirmative, à quelle nation ou collectivité autochtone vous identifiez-vous? _____

40. Quelle est votre langue maternelle? _____

41. Quel est votre niveau de scolarité le plus élevé?

- École primaire
- Études secondaires non terminées
- Diplôme d'études secondaires
- Études collégiales ou universitaires de premier cycle non terminées
- Diplôme d'études collégiales ou diplôme universitaire de premier cycle
- Études universitaires de deuxième ou de troisième cycle ou études professionnelles

42. Vivez-vous au Canada depuis moins de dix ans?

- Oui
- Non

Vos coordonnées

Souhaitez-vous que votre nom soit ajouté à la liste d'envoi de ce projet et que nous vous envoyions de l'information sur d'autres consultations ou encore sur des recommandations ou des rapports futurs? **Vous n'êtes pas tenu d'inscrire vos coordonnées si vous ne le souhaitez pas.**

- Oui. Ajoutez mon nom à votre liste d'envoi.
- Non. Veuillez ne pas communiquer avec moi.

Si vous souhaitez que votre nom soit ajouté à la liste d'envoi, veuillez inscrire vos coordonnées selon votre moyen de communication préféré.

Nom : _____

Adresse : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone (facultatif) : _____